

## Appel à communications

Colloque international

### Le projet appliqué au territoire : *relations, systèmes et complexité*

Tours, les 19 et 20 juin 2014

Organisé par le CR05 de l'AISLF (Sociologie de la complexité : relations et systèmes), l'université de Tours, l'UMR 7324 CITERES

#### Résumé

Ce colloque a pour objectif principal d'examiner un objet central du fonctionnement des sociétés actuelles, le projet et tout particulièrement le projet appliqué aux territoires, en vue d'aménager et organiser ceux-ci. Le questionnement essentiel soulevé par ce colloque porte sur la tension entre, d'une part, les aspects relatifs aux procédures et à l'ingénierie des processus de projet et, d'autre part, la réalité concrète de la pratique de projet chez les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qui s'apparente plus au bricolage (au sens de Lévi-Strauss). C'est la nature éminemment complexe (au sens de Le Moigne) du projet et de son déroulé qui est visée, à travers les entrées suivantes : intentionnalité, actualisation des intentions, (ir)réversibilité, (im)prédictibilité, structure temporelle du projet, auto-éco-réorganisation du projet (projet-processus) et de son support (l'espace comme projet-résultat).

Cet appel à communications s'adresse aux chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi qu'aux doctorants en sciences économiques et sociales, en sciences humaines, en sciences de l'action, de la décision et de la gestion, mais aussi en philosophie, en droit... en mesure d'apporter des éléments de compréhension, de critique ou de débat relatifs au projet appliqué aux territoires. Seront privilégiées les propositions qui s'attacheront à faire le lien entre approches théoriques et résultats empiriques.

#### Argumentaire

Pourquoi tout peut-il sembler *projet* dans nos sociétés ?

On s'accordera sans difficulté sur le constat d'une extension considérable du domaine du projet. Comme le souligne Jean-Pierre Boutinet<sup>1</sup>, alors qu'il était précédemment réservé à certains champs professionnels relevant de l'ingénierie (projet technique), de l'architecture ou de l'organisation spatiale (projet urbain, projet de territoire), le terme a fait florès et innervé des pans entiers de la vie collective (projet d'établissement, projet de recherche), de la vie sociale (projet de société, projet de territoire, projet de loi...) et de la vie individuelle (projet professionnel, projet personnel, projet de vacances, projet de retraite...). Il y a même des *coaches* pour parler de « projet amoureux »...

Bien sûr tout n'est pas projet. Il y aurait beaucoup de naïveté à le croire. Parmi d'autres, les formes ritualisées et/ou routinières de l'action n'en appellent pas au projet et pourtant elles constituent une grande partie des actions et interactions humaines. Alors pourquoi cette injonction au projet saisissante, y compris, les logiques bureaucratiques et procédurales si habituelles dans le fonctionnement des organisations ?

En cherchant à contextualiser cette fortune sémantique du projet, il est possible de mettre en exergue sa concomitance avec la perception grandissante des incertitudes de l'époque face auxquelles la souveraineté et l'idéal de maîtrise du *plan* ou du *programme* ne seraient plus de mise.

---

<sup>1</sup> J.-P. Boutinet, 1990, *Anthropologie du projet*, Paris, PUF.

L'usage pléthorique du mot *gouvernance*, indissociable de celui de projet, ne traduit-il pas la même évolution par rapport au terme de *gouvernement* ? Certains interpréteront cette conjonction comme le signe d'une reconnaissance de la *complexité* de l'action qu'elle soit collective, organisée ou individuelle. D'autres, dans une perspective *relationnelle*, insisteront sur la nécessité d'analyser le social moins à partir des individus, des organisations ou des institutions qu'à partir des relations qu'ils entretiennent. Ces deux conceptions, parmi d'autres, s'accordent pour remettre en question une vision par trop rationalisatrice du social où l'acteur, plus ou moins souverain, décide, agit et transforme la réalité selon son intention.

Il reste que les décideurs publics comme privés, des collectivités territoriales ou de l'Etat comme des entreprises ou des associations, ou les individus eux-mêmes, qu'ils soient salariés ou citoyens, se pensent et s'inscrivent dans une injonction à agir, à prendre des décisions et à en assumer la responsabilité. Le projet participe de cette injonction à l'action et la formalise dans des formes renouvelées. Il y a donc une évolution contradictoire dans l'usage du terme de projet qui semble traduire une sorte de minoration de l'action (avec la fin d'un idéal de maîtrise présente dans le plan par exemple) mais qui, dans le même temps, continue d'exalter l'action rationnelle en la plaçant au centre du social. Peut-être, est-il le signe d'une forme anthropologique issue de la modernité, notamment la philosophie du sujet<sup>2</sup>, perdurant dans la postmodernité et appelé, de ce fait, à se transformer? Cette contradiction pourrait expliquer le caractère flou du terme projet, entre injonction à l'action et modalités imprécises, entre intentionnalité directrice et processus incertain, ou encore, entre normativité et créativité. A ce flou notionnel du projet s'ajoute, bien sûr, le flou sémantique de l'utilisation courante de ce terme. Qu'en est-il donc aujourd'hui du projet ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient d'en limiter le domaine d'application afin de réduire d'autant la polysémie tenant à une diversité trop grande des champs étudiés. Le **projet appliqué au(x) territoire(s)** apparaît comme une réduction pertinente tant le projet est décliné sur les territoires. Depuis la décentralisation, il s'est imposé, en France mais aussi ailleurs en Europe, comme la norme de l'action publique territoriale avec pour symbole, parmi bien d'autres, le remplacement des « contrats de plan » par des « contrats de projets » Etat-Région. A mesure que les acteurs locaux gagnaient en autonomie, le projet a, semble-t-il, constitué un dispositif permettant la coordination, sinon la coopération, sur une scène publique territoriale beaucoup moins hiérarchique et plus fragmentée que par le passé. Mais, on peut douter qu'il soit, à lui seul, un fondement de la coopération sur les territoires. Tout comme la gouvernance, derrière une façade pluraliste, il peut masquer de très habituelles relations de pouvoir structurant les systèmes d'action. Et l'on peut se demander s'il renouvelle effectivement – et en quoi ? – cette question du pouvoir dans l'action territoriale. Sans doute, les nécessités partenariales (cofinancements, partenariats public-privé) et les appels à la participation publique, impliquent-ils une forme plus concertée et négociée de l'action publique, une capacité à construire des compromis entre des intérêts et des valeurs différents voire contradictoires, que le projet apparaît plus à même de permettre. Mais alors, pourquoi, comment et dans quelle mesure permet-il de faire avec ces contradictions ? Le projet serait-il un processus dialectique (ou dialogique) capable de faire émerger de l'inattendu alors même qu'il est porteur d'une intention initiale plus ou moins précise ? Comment s'articulent l'ambition rationaliste initiale du projet et sa dimension processuelle plus complexe et relationnelle et donc, par définition, moins contrôlable ? Dès lors, se pose la question de l'« ingénierie » du projet. L'idée d'une ingénierie, comprise comme volonté de réduction de la complexité des éléments en œuvre dans le projet, est-elle compatible avec l'imprévisibilité consubstantielle à l'idée même de projet ? Existe-t-il, dès lors, une ingénierie du projet ? Si oui, quelle est-elle, quelles sont ses visées ? Si non, quelles sont les intentions de ceux qui manipulent sinon le concept du moins l'expression ? Si elle est à créer, sur quoi la fonder ? En première approche, une ingénierie du projet peut se donner comme objectif la compréhension de la dimension temporelle du projet et des dynamiques qui lui sont sous-jacentes, faisant émerger notamment des invariants en termes de phasage, en vue d'une « optimisation » de

---

<sup>2</sup> J.-P. Sartre, 1943, *L'être et le néant*, Paris, Gallimard.

l'ensemble du processus. Cela ne peut se départir d'une clarification des critères permettant d'évaluer cette « optimisation », comprise à la fois comme mise au point de procédures techniques, sociales ou organisationnelles dans le processus de projet et comme amélioration.

Voilà des interrogations qui n'ont pas encore trouvé de réponses satisfaisantes et que nous souhaiterions approfondir notamment à partir de situations concrètes. Mais il en est d'autres plus ou moins convergentes avec les précédentes.

Face à un projet, la sociologie de l'innovation de Michel Callon et Bruno Latour<sup>3</sup> nous invite à être plus attentifs au processus par lequel il parvient à susciter des soutiens que sur ses qualités intrinsèques initiales. Si le processus prime ici sur la procédure, il convient, néanmoins, de penser leurs relations. En effet, la complexification des jeux d'acteurs dans le projet (d'urbanisme ou d'aménagement par ex.) s'accompagne de procédures impliquant, de façon accrue, à la fois, contrôle social (participation), contrôle politique, contrôle juridique et compromis financiers. L'accroissement de ce contrôle protéiforme est l'indice que le projet échappe à certains, pour être possiblement utilisé par d'autres à des fins qui ne sont pas celles explicitement affichées. A bien des égards, la complexité qui caractérise le projet en urbanisme est telle qu'il échappe, en partie au moins, aux acteurs qui entretiennent des relations elles-mêmes complexes (intentionnelles, inter- et rétroactives et, en partie, imprévisibles). Cependant, on prête au projet des qualités d'adaptation à sa propre évolution, ne parle-t-on pas de « pilotage » de projet ? De quel(s) ordre(s) sont ces qualités ? Est-il possible de les favoriser ? Peut-on envisager un « pilotage » complexe du projet ? Un tel « pilotage » ne relèverait-il pas plus du bricolage<sup>4</sup> comme l'entend Claude Lévi-Strauss, que de l'« ingénierie » ? En effet, l'analyse de cas spécifiques de projets montre combien y est grande la part de bricolage individuel et collectif mobilisée face à des processus d'évolution souvent non linéaires, potentiellement porteurs d'irréversibilités et, souvent, peu voire très peu prévisibles. Cette dimension processuelle du projet apparaît, à bien des égards, comme un aspect essentiel qu'il faut tenter d'éclairer.

Dans une autre orientation théorique, on peut s'interroger sur les conditions qui président à la coopération autour d'un projet. Existe-t-il une psychologie et/ou une sociologie du projet ? Tout le monde a-t-il des aptitudes similaires à faire des projets ou à œuvrer dans un projet collectif ? Existe-t-il des « personnalités à projets » à l'image de l'innovateur selon Schumpeter ? Sur un plan plus sociologique mais aussi économique, on posera la question de la coopération dans le projet, de ses conditions de possibilité et de ses éventuels détournements. Le projet permet-il un dépassement de la logique de l'intérêt notamment parce qu'il serait porteur de sens ? Si oui, comment ? Quelles seraient alors les systèmes relationnels entre acteurs, les cadres institutionnels et organisationnels, voire culturels, favorables au projet tant comme projet-processus que comme projet-résultat ? Si non, le projet se réduit-il à une simple rhétorique plaquée sur de vieilles réalités ?

Le colloque n'entend bien évidemment pas répondre à cet ensemble de questions, ni même espérer clore certaines d'entre elles mais elles ont vocation à baliser largement le débat. Cependant, par souci de clarification, il est possible de présenter, de façon non exclusive, trois entrées :

**Axe 1 : Les dynamiques des projets territoriaux: processus, phasages et évolutions.** Ici les auteurs pourront, en s'appuyant sur des cas concrets et/ou des modélisations théoriques, s'attacher à présenter la dynamique de projets territoriaux. Plus précisément, ils pourront analyser les différentes phases d'un projet, leurs articulations et/ou mettre en évidence des récursivités dans le déroulement même du projet, jusqu'à envisager la possibilité d'une posture de recherche où l'on prenne d'abord en considération que le projet « fait » les « acteurs, qui, de ce fait, ne sont pas acteurs puisqu'ils « sont agis ». La comparaison entre les ambitions initiales et les résultats du projet et une réflexion

---

<sup>3</sup> Michel Callon et Bruno Latour, 1991, *La Science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte

<sup>4</sup> Claude Lévi-Strauss, 1960, *La pensée sauvage*, Paris, Plon.

sur d'éventuels écarts pourraient, par exemple, constituer une entrée intéressante. Des travaux comparant différents types de projets pourraient aussi s'avérer pertinents.

**Axe 2 : Acteurs du projet territorial, relations et coopération.** Si les acteurs du projet font le projet, en retour, le projet détermine en partie les acteurs et leurs activités. Dès lors, il s'agira ici pour les auteurs de s'interroger sur les acteurs du projet et les relations qui les lient : quels sont ces acteurs ? Quelles sont leur(s) organisation(s) et les évolutions de celle(s)-ci ? Quelles relations entretiennent-ils les uns avec les autres ? En quoi, les relations qu'ils entretiennent avec le projet (auquel ils participent) ou avec l'idée de projet (quelle conception en ont-ils ?) impactent leur mode de faire avec les autres et avec le projet ? En quoi le projet et son déroulement influencent-ils les acteurs dans les relations qu'ils entretiennent entre eux, dans leurs modes de faire, dans leur conception du projet ? On pourra aussi s'interroger sur le caractère dialectique (ou dialogique) du projet dans son éventuelle capacité à permettre de dépasser les contradictions.

**Axe 3 : Des projets entre procédures et processus : quelle place pour la créativité ?** La procédure juridique – quand elle existe comme dans le cas d'un projet de ZAC ou d'un PLU – fixe de façon rigide le cadre général dans lequel s'inscrit le projet. Pourtant, elle laisse nécessairement au projet une « marge de liberté », sinon celui-ci ne serait qu'application d'une procédure. Dès lors, qu'est-ce qui distingue projet et procédure ? D'un autre côté, les projets laissent la place, voire valorisent, la créativité, la sensibilité, le ressenti, le vécu, les affects qui se laissent difficilement enfermer dans des procédures trop rigides. Comment le projet concilie-t-il ces deux aspects ? Quelle part est réservée à l'acteur, tenu par la procédure, pris dans et par le projet, influencé par les autres acteurs, dans sa créativité ? Les questions précédentes sur l'ingénierie et le pilotage de projets trouvent ici toute leur place.

#### Comité scientifique du colloque

Denis **Martouzet**, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme – Université de Tours.

Simon **Laflamme**, Professeur en sociologie – Université Laurentienne, Sudbury (Ontario, Canada)

Nathalie **Brevet**, maître de conférences en sociologie – Université de Tours.

Myriam **Cardozo**, Professeur en sciences sociales – Universidad Autonoma Metropolitana, Xochimilco (Mexico, Mexique)

Benoît **Castelnérac**, Professeur de philosophie et d'éthique appliquée – Université de Sherbrooke (Québec, Canada)

Marina **Casula**, Maître de conférences en sociologie – Université Toulouse 1.

Benoît **Feildel**, Maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme – Université de Tours.

Jac **Fol**, Professeur de philosophie – Ecole d'Architecture Paris-Malaquais.

Marie-José **Fortin**, Professeure, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial – Université du Québec à Rimouski (Québec, Canada)

David **Prosperi**, Professeur en urbanisme – Université de Floride (Floride, USA).

Roland **Raymond**, Maître de conférences en sociologie – Université de Savoie.

Pascal **Roggero**, Professeur en sociologie – Université Toulouse 1.

Serge **Thibault**, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme – Université de Tours.

## Modalités pratiques

Cet appel à communications s'adresse aux chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi qu'aux doctorants en sciences économiques et sociales, en sciences humaines, en sciences de l'action, de la décision et de la gestion, mais aussi en philosophie, en droit... en mesure d'apporter des éléments de compréhension, de critique et de débat relatifs au projet appliqué aux territoires

Seront privilégiées les propositions qui s'attacheront à faire le lien entre approches théoriques et résultats empiriques.

Le comité scientifique veillera à la diversité disciplinaire des propositions.

Deux modes de participation sont proposés :

- Des **communications classiques** :

- les résumés de communication proposés, rédigés en français ou en anglais, devront indiquer : nom, prénom, adresse électronique, statut et institution d'attache du ou des auteur(s). Ils préciseront l'axe, éventuellement les axes dans lesquels ils s'inscrivent et compteront au maximum 2500 signes (espaces compris, notes et bibliographie incluses). Ils devront être transmis au plus tard le **21 février 2014**, au format Word (.rtf, .doc ou .docx), à l'adresse suivante : [colloquecr5projet@hotmail.fr](mailto:colloquecr5projet@hotmail.fr).
- Le résultat de l'évaluation opérée par le comité scientifique du colloque sera communiqué au plus tard le 14 mars.
- Sera alors demandé aux communicants le texte complet (prêt à publication) pour le 15 juin (pour que les présidents de séance puissent s'en saisir auparavant).

- Une **participation à la table-ronde** :

- Cette table-ronde est prévue pour une quinzaine de personnes et aura une durée d'environ 3 heures. Elle sera animée par Simon Laflamme, professeur de sociologie de l'université laurentienne (Sudbury, Ontario).
- L'envoi de la proposition de participation à la table-ronde est fixé au plus tard au 21 février 2014. Cette proposition se fait sous la forme d'un texte de 2 à 3 pages exposant le ou les points d'intérêt que l'auteur voudrait développer lors de cette table-ronde.
- Ces propositions, rédigées en français ou en anglais, devront indiquer : nom, prénom, adresse électronique, statut et institution d'attache, ainsi que « participation à la table-ronde ». Elles devront être transmises au plus tard le 21 février 2014, au format Word (.rtf, .doc ou .docx), à l'adresse suivante : [colloquecr5projet@hotmail.fr](mailto:colloquecr5projet@hotmail.fr).
- Le résultat de l'évaluation opérée par le comité scientifique du colloque sera communiqué au plus tard le 14 mars (la sélection se fera non seulement sur l'intérêt des points de vue proposés mais aussi sur la cohérence et/ou la diversité d'ensemble des participants).
- Les participants à la table-ronde qui le souhaitent peuvent envoyer un texte complet en vue de la publication prévue suite à ce colloque : envoi à effectuer pour le 15 juin 2014).

L'adresse de messagerie [colloquecr5projet@hotmail.fr](mailto:colloquecr5projet@hotmail.fr), peut aussi être utilisée pour toute demande d'informations complémentaires.

Textes complets : ils ne devront pas excéder 50 000 signes (espaces compris, notes et bibliographies incluses).

Les communications seront présentées en français ou en anglais (avec un support de présentation en français).

### **Comité d'organisation du colloque**

Denis **Martouzet**, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme – Université de Tours.

Simon **Laflamme**, Professeur en sociologie – Université Laurentienne, Sudbury (Ontario)

Matthieu Adam, doctorant en aménagement du territoire et urbanisme – Université de Tours.

Myriam **Cardozo**, Professeur en sciences sociales – Universidad Autonoma Metropolitana, Xochimilco (Mexique)

Marina **Casula**, Maître de conférences en sociologie – Université Toulouse 1.

Benoît **Feildel**, Maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme – Université de Tours

Laure **Jaquet**, doctorante en aménagement du territoire et urbanisme – Université de Tours.

Sandrine **Prunier**, gestionnaire de l'UMR CITERES – Université de Tours.

Lydia **Seabra**, gestionnaire de l'UMR CITERES – Université de Tours

### **Lieu et horaires**

Université de Tours : la salle précise sera communiquée ultérieurement.

Les horaires précis seront communiqués ultérieurement.

### **Droits d'inscription**

Chercheurs, enseignants-chercheurs : 60 €

Etudiants : 40 €

Institutions publiques et privées (hors recherche et enseignement supérieur) : 120 €

Ces droits couvriront les frais d'organisation du colloque (dossiers, pauses-café) et la publication de l'ouvrage qui en fera suite.